Image not found or type unknown

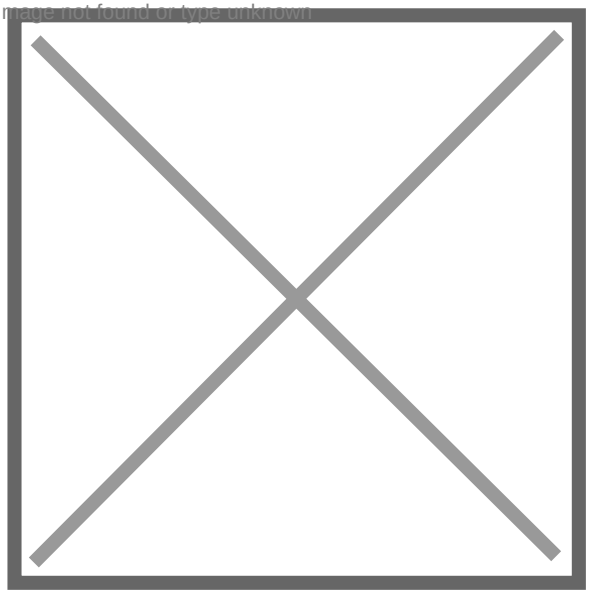

Je suis enceinte il as repris sa vie commune

Par **looli**, le **14/07/2018** à **11:00**

bonjour,

mon copain avais quitté sa compagne avec qui, il était depuis de nombreuses années lorsqu'il ma rencontré, ils ont déjà un enfant qui as 12 ans.

il as voulu très rapidement un enfant, j'étais très amoureuse on c était connu dans notre enfance puis on c'est revu des années bien plus tard, nous sommes retombé amoureux et nous avons conçu l'enfant, il était encore amoureux cependant de son ex compagne,il nous voulais toutes les deux, mais ça n'as pas marché, même si sa compagne m'acceptée car elle refuser de le perdre, je n'ai pas pu envisagée un futur à trois

alors il as fait le choix de rester avec sa compagne qui s'en est bien réjoui enfin débarrassé de moi! comme elle as dit ! cependant depuis le début de cette grossesse je me retrouve seule et sans soutien morale, c'est la guerre entre moi et elle, elle me nargue et me provoque sur les réseaux sociaux et se vante qu'il l'ai choisi elle, elle as une emprise total sur lui, il fait exactement ce qu'elle veux!

et madame je précise il ne sont ni marier, ni pacsé, seul leurs enfant porte le nom du père!elle lui as conseiller de couper tout contact avec moi, peut être éventuellement exceptionnellement elle était d'accord qu'il vienne à l'accouchement car il le voulais, mais à l'heure d'aujourd'hui il ne me répond plus au téléphone, ne prend aucune nouvelle, je passe une grossesse très pénible moralement c'est difficile d'encaisser tout cela!

je ne refuse pas que mon enfant et un père par contre depuis le début nous vivons à des centaines de kilomètres , je suis aller voir une juge au tribunal, qui m'as dit de faire déclaration anticipée dans un premier temps ce que j'ai fait qu'il ne pourrais pas avoir la garde tout les week end vu la distance et pas avant les trois ans de l'enfant par contre, lui il peux venir le

voir!

mes questions! je veux que mon enfant est un lien avec lui mais pas avec sa compagne qui me pourri la vie, je la trouve provocante virulente, oppressante, et prenante, et je veux que mon enfant et le moins d'interaction possible avec elle, mais si le père as le droit de prendre l'enfant un mois en vacance forcément c'est sous son toit,et elle auras un droit d'éducation sur mon enfant alors que faire?

son père sans hésitation oui normal! mais elle?? j'ai beau essayer de me raisonner je suis triste en colère et indigner j'ai l'impression d'avoir était manipulé, j'ai accepté qu'il retourne avec elle , je n'avais pas le choix en même temps mais mon acceptation as des limites, je ne trouve pas ça équilibrée pour un enfant c'est malsain, elle me nargue constamment, me montre bien tu vois c'est moi qu'il est choisi ça fait des années que nous sommes ensemble tu nous détruira jamais, alors que je n'ai jamais chercher à les détruire, il ma fait croire qu'il était amoureux de moi qu'il ne l'aimais plus, j'ai découvert après qu'il était avant un couple fusionnel, il m'as dit que le fait d'être tombé enceinte ça les as rapproché d'autant plus étrangement, qu'il as retrouvé le dialogue ect..

la situation c'est retournée tout ce qu'il me disait que j'étais la femme parfaite pour lui à l'écoute compréhensif ect tout ce qu'elle n'étais pas, maintenant elle est devenue tout ce que j'étais en quelque sorte, bon bref tans mieux pour eux, maintenant il vont m'en faire bavé avec cet enfant moi j'ai un coeur des sentiments c'est difficile d'être seule pour cette grossesse que mon bb foetus se développe dans des manques que plus tard cela auras des répercussions car je sais que tout se fait à l'état foetale et qu'il ressent mes émotions, elle qui en rajoute il est vrai que je ne devrais pas aller voir leurs profil je me fait du mal pour rien!

mais je ne comprend pas?? quel sont mes droits sachant que je ne l'empêche pas de voir son enfant comment faire au mieux? pour le bien de tous et la sérénité de tout le monde?? pourquoi devrais je me coltiner sa sorcière de compagne oui j'ai beaucoup de rancoeur car elle me fait du mal, je sais que c'est une femme blessée que je sois enceinte de son compagnon de longue date mais bon quand même, je les laisse tranquille vivre leurs vie le respect c'est dans les deux sens? avez vous des conseils juridique?? selon cet situation pas de jugements c'est déjà assez dur je dois renoncer à un papa présent au quotidien, c'est pas simple svp

mais mes droits par rapport à cette situation?? cordialement

Par **Visiteur**, le **14/07/2018** à **11:08**

Bjr
Première chose, abandonner les réseaux sociaux, ils sont le vecteur de trop de problèmes

Ensuite, cet homme doit reconnaître cet enfant.

Vous pourrez entamer une action judiciaire pour obtenir une pension alimentaire.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **morobar**, le **14/07/2018** à **11:09**

Bonjour,
Aucun si le père:
* reconnait l'enfant
* dispose d'un droit de visite et d'hébergement.
Vous ne pourrez pas interdire à la compagne d'intervenir si le père l'y autorise.

Par **amajuris**, le **14/07/2018** à **11:10**

bonjour,
vos droits sont celles de toutes mères de famille.
votre ex reconnaîtra son enfant, il aura les droits et obligations liés à sa situation de père, il aura l'autorité parentale s'il reconnait cet enfant avant qu'il ait atteint l'âge d'un an, il pourra demander un droit de visite et d'hébergement, il devra verser une pension alimentaire.
il sera difficile voir impossible que votre enfant n'ait aucun lien avec la compagne de son père.
mais rien ne l'obligera a avoir une vie commune avec vous.
vous avez voulu cet enfant alors que vous saviez que son père était toujours amoureux de sa compagne, vous avez malgré tout pris le risque de faire un enfant avec lui, et bien entendu, c'est votre enfant qui va pâtir de cette situation comme à chaque fois que les parents se séparent.
salutations

Par **looli**, le **14/07/2018** à **11:19**

oui mais selon ses droits il pourras emmener l'enfant chez eux de plus lui me la bien dit il ma dit que c'est mon égo et ma jalousie que je devais penser au bonheur de l'enfant, facile pour eux ils sont heureux et moi je dois laisser mon enfant à cette femme pendant un mois dés ses plus tendres années faire habituer mon enfant tout petit à elle c'est soit ça ou sois je renonce au père ils me l'ont bien dit? et eux ne sont pas égoîste? j'ai l'impression de payer les pots cassé de monsieur de plus mes sentiments ne sont pas totalement disparu! je devrais encaisser tout ceci? oui le bonheur de mon enfant m'importe et l'équilibre qu'il doit avoir un papa mais sous ses conditions là?? il y a bien d'autres solution déjà que je me sens piégée là encore plus!! je ne suis pas égoiste j'ai l'impression d'être incomprise?? que faire? je vais aller voir un médiateur selon le conseil de la juge gratuite du tribunal c'est pas normal cette situation! comment mon enfant pourras t'il être épanoui voyant sa mère malheureuse ? oui je vais essayer d'abandonner réseaux je sais que cela n'auras plus d'impact le jour ou je serais à nouveau heureuse avec un nouveau compagnon certaine même mais pour l'instant c'est encore difficile...

Par **looli**, le **14/07/2018** à **11:21**

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

c'était après lorsqu'il as su que ça avais marcher et que je sois enceinte prise comme il disait!! qu'il ma annoncer qu'il était encore amoureux!!!! il voulais un polyamour chose que j'ai refusé car il disait m'aimer aussi attention ne jugez pas hâtivement!!!!

Par **looli**, le **14/07/2018** à **11:26**

donc auquel cas si il le reconnaît pas alors que l'enfant à plus d'un an quel sont mes droits? vu que là je n'ai plus aucune nouvelles et que sa compagne lui as dit de m'oublier moi et l'enfant car j'ai reçu un sms qu'il y aurais trop de contraintes et d'exigences je préfère ne plus rien à voir avec toi et l'enfant, puis je l'ai eu au tel suite à ça il ma dit que c'était elle qui lui avais dit de dire ça! qu'elle lui as dit que je fait chier mon monde en gros lorsque je lui est dit qu'il serais obliger de le reconnaître!

Par **amajuris**, le **14/07/2018** à **13:15**

il sera obligé de le reconnaître si vous faîtes une action en recherche de paternité devant un tribunal et que le tribunal décide que c'est le père de votre enfant.
s'il refuse et que vous ne faîtes rien, votre enfant n'aura pas de père.

Par **looli**, le **15/07/2018** à **21:57**

merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés